

MANDAT de Prélèvement SEPA
N° d'ICS : FR10ZZZ419840

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le CSE ADAPEI 35 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du CSE ADAPEI 35.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veillez compléter les champs marqués*

Votre Nom Prénom*.....
...

Votre adresse *.....
.....

*.....
Code postal Ville

Les coordonnées *.....
.....

de votre compte IBAN (International Bank Account Number) Numéro d'identification internationale bancaire
(ces données figurent sur votre RIB)

*.....
..... BIC (Bank Identifier code) Code international d'identification de votre banque

Nom du créancier CSE ADAPEI 35.
FR76 1558 9351 0503 0481 8674 134 CMBRFR2BARK
CS 66000
35091 RENNES Cedex 9

Type de paiement *Paiement récurrent / répétitif

Signé à *.....
Lieu Date

Signature(s) : *Veillez signer ci-dessous



Chèques vacances 2026



CSE Adapei 35
CS 66000
35091 Rennes Cedex 9
02 99 22 81 40 - contact@cseadapei35.fr

DOSSIER DE DEMANDE DE CHEQUES VACANCES 2026 à renvoyer complet au CSE avant le 14 octobre 2025

Vos coordonnées :

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Votre numéro de téléphone :

Votre adresse mail personnelle :

Si vous ne souhaitez pas recevoir de communication sur votre adresse mail ci-dessus,
vous pouvez cocher cette case :

Merci de renseigner le lieu où vous travaillez. Les chèques seront distribués sur ce lieu:

Nom de l'établissement :

Vous pouvez bénéficier de 400 euros de chèques vacances.

Chèques vacances papier

Cheques vacances e-connect

Vous êtes sous contrat Adapei 35 depuis le

Vous vous engagez à épargner sur 6 mois (prélèvements bancaires effectués par le CSE) Le premier prélèvement aura lieu après le 15 novembre 2025, et les suivants le 3 du mois. Le calcul de la tranche dans laquelle vous vous situez détermine les montants des prélèvements et la bonification du CSE. Les Chèques Vacances vous seront remis après le 18 mai 2026.

ATTENTION pièces à fournir obligatoirement :

Copie recto-verso de votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024.

Copie recto-verso avis d'imposition 2025 sur revenus 2024 de la personne avec qui vous vivez.

Je coche cette case si je choisis de ne pas fournir mon avis d'imposition,

je serais donc au forfait

Pièces à fournir obligatoirement (même si vous n'avez pas changé de compte-bancaire)

IBAN + Mandat de prélèvement SEPA (dernière page)

Épargne Supplémentaire :

Souhaitez-vous épargner plus pour obtenir plus de chèques-vacances ? Oui Non

Si oui, quelle somme en plus souhaitez-vous que nous prélevions mensuellement sur votre compte ?

10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

autre(par tranche de 10€)

Votre dossier doit parvenir complet au CSE avant le 14 octobre 2025.

INFORMATION IMPORTANTE :

Il ne vous sera pas envoyé de confirmation d'acceptation de votre demande ;

le 1er prélèvement bancaire vous assurera de la bonne prise en compte de votre dossier.

Pensez à le vérifier

Seules et uniquement seules les réclamations faites avant le 2ème prélèvement seront étudiées par la commission.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité et vous sera renvoyé.

Fait à
Le

Signature.....

Votre dossier est à nous transmettre par la poste

au CSE ADAP EI 35

CS 66 000

35091 RENNES cedex 9

ou par mail : contact@cseadapei35.fr

Vous pouvez aussi le déposer au CSE, en
maines propres
au 3 rue du Patis des Cousnes
à Saint Jacques de la Lande

**Pensez à vérifier votre
1er prélèvement !**

TRANCHE	EPARGNE MENSUELLE	EPARGNE TOTALE	PARTICIPATION CSE	VALEUR TOTALE DES CHEQUES VACANCES
Moins de 6000€	14	84	316	400
de 6000 à 7699€	21	126	274	400
de 7700 à 9699€	29	174	226	400
de 9700 à 10899€	33	198	202	400
de 10900 à 13499€	46	276	124	400
de 13500€ à 15699€	50	300	100	400
plus de 15700€	53	318	82	400
Pas d'avis d'imposition	FORFAIT	354	46	400

Dans quelle tranche êtes-vous ?
 Votre tranche est déterminée à partir du Revenu Fiscal de Référence (RFR) 2025 de votre foyer, du nombre de personnes inscrites sur le ou les avis d'imposition.
 1 couple (marîé, pacsé, union libre ...) = 3 parts
 1 personne seule = 2 parts
 chaque enfant = 0,5 part
 pour calculer sa tranche : RFR / nombre de parts

Votre dossier
 Vous devez fournir les avis d'imposition de votre foyer fiscal (le vôtre ainsi que celui de votre concubin vivant sous le même toit). **Attention, il faut faire une photocopie du recto verso de l'avis d'imposition 2025** sur les revenus 2024. Veillez à ce que le revenu fiscal de référence et le nombre de parts apparaissent bien sur la copie.
 Si vous ne souhaitez pas fournir votre avis d'imposition, la tranche forfait vous sera appliquée
 Le mandat de prélèvement SEPA est à joindre ainsi qu'un RIB (même si vous n'avez pas changé de banque)
 Si vous souhaitez une épargne supplémentaire, veuillez le préciser sur le coupon (uniquement par tranche de 10€).

Le principe
 Vous êtes salarié-e sous contrat à l'Adapei 35 au 1er octobre 2025 : Rempissez le formulaire de demande qui vous a été distribué et joignez les pièces complémentaires. Envoyez votre **dossier complet au CSE avant le 14 octobre 2025**.
 Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.
 Vous épargnez sur 6 mois (prélèvements bancaires effectués par le CSE) de novembre à avril 2026.
 Le CSE ajoute une bonification. Le calcul de la tranche dans laquelle vous vous situez détermine le montant du prélèvement mensuel. Les chèques vacances vous seront remis après le 18 mai 2026.
 Si vous quittez l'Adapei en cours d'épargne (sauf départ en retraite et inaptitude), le CSE procédera au remboursement des sommes prélevées. Le premier prélèvement aura lieu après le 15 novembre, les suivants le 3 du mois.

